



RENTRÉE 2020
Documents préparatoires au témoignage virtuel

Muguette Myers

Muguette Myers est née en 1931 à Paris, en France. Ses parents sont nés en Pologne et déménagent à Paris au milieu des années 1920 pour échapper aux pogroms. Ils se rencontrent à Paris, où ils travaillent dans le même atelier de couture. Son père est tailleur et sa mère est finisseuse. Le père de Muguette meurt alors qu'elle n'a que 3 ans et comme sa mère doit travailler pour subvenir aux besoins de ses enfants, Muguette commence à fréquenter l'école avec son frère à un très jeune âge.

Lorsque la guerre éclate en 1939, Muguette est sortie de Paris avec son école. Sa mère et son frère fuient à Champlost, un petit village situé à 160 kilomètres de Paris. Après quelques mois, Muguette les rejoint là. La famille retourne à Paris en 1941. Muguette poursuit ses études, tandis que sa mère travaille et s'implique dans les activités du marché noir à la campagne. Ils réussissent à échapper à la capture à de nombreuses reprises avec l'aide d'amis, d'étrangers et par pure chance.

Un jour avant la rafle du Vel d'Hiv, la grande rafle des Juifs parisiens en juillet 1942, Muguette est envoyée en sécurité en Normandie. La famille est réunie à Champlost, où ils restent jusqu'à la libération. Tout le monde à Champlost sait qu'ils sont juifs mais personne ne les dénonce. Le maire déchire même des lettres de dénonciation et le prêtre leur conseille de changer leurs noms pour des noms qui sonnent français. Il enseigne aussi le catéchisme à Muguette pour s'assurer que sa véritable identité ne soit pas révélée.

Quand la guerre est finie, ils retournent à Paris et s'installent dans leur ancien appartement. Muguette s'inscrit dans une école de commerce.

La famille immigre au Canada en 1947 avec l'aide des oncles qui sont déjà établis ici. Ils s'installent à Montréal et Muguette poursuit ses études dans une école de commerce ici. Elle quitte l'école pour aller travailler dans une usine de vêtements pour hommes et c'est là qu'elle rencontre son mari. Ils se marient en 1951 et ont deux enfants.

Les mémoires de Muguette, intitulées *Les lieux du courage*, ont été publiées en par la fondation Azrieli. Vous pouvez vous procurer gratuitement des exemplaires de l'ouvrage, pour vos étudiants et vous-même, en contactant Marc-Olivier Cloutier de la fondation Azrieli à l'adresse suivante: marc-olivier@azrielifoundation.org. Il vous fera alors parvenir le nombre d'exemplaires requis directement à votre école.

L'Holocauste en France

Après la révolution de 1789, la France est le premier pays européen à émanciper les Juifs. En dépit de la persistance de certains sentiments antisémites, la France devient l'un des pays les plus attractifs pour les Juifs européens fuyant les persécutions. En 1939, sur les 330 000 Juifs qui vivent en France, environ la moitié sont des réfugiés.

Les troupes allemandes envahissent la France au printemps 1940. Après un peu plus d'un mois de combat la France capitule et signe un armistice le 22 juin. Selon les termes du traité, l'Allemagne annexe l'Alsace et la Moselle, et occupe le nord du pays. Le sud, resté inoccupé, est administré par le gouvernement du Maréchal Pétain, qui met en place un régime autoritaire et s'engage dans la voie de la collaboration avec l'Allemagne. Le choix de la collaboration permet au gouvernement de Pétain, communément appelé 'le gouvernement de Vichy', de construire une France 'nouvelle' en zone libre.

Dans un effort de 'purification' de la société française, à l'automne 1940, le gouvernement de Vichy, promulgue une législation anti-juive étroitement calquée sur celle mise en place par les Allemands en zone occupée. Les Juifs sont exclus de la vie publique, de l'administration et de l'armée. Il leur est également interdit d'exercer des professions libérales, commerciales et industrielles. En juillet 1941, le gouvernement met en place un vaste programme d'« aryanisation » par lequel les biens juifs deviennent propriété de l'État français.

Le 29 mai 1942, les autorités allemandes publient un décret rendant obligatoire le port de l'étoile jaune pour les Juifs résidant en zone occupée. Les déportations dans les camps de concentration et de mise à mort débutent peu après. Durant l'été 1942 les autorités allemandes et la police française procèdent à des rafles de Juifs en zone occupée, et, pour la première fois, également en zone non occupée. La plupart des Juifs arrêtés et déportés sont des Juifs étrangers que le gouvernement de Vichy a sacrifiés dans une tentative d'épargner les Juifs français. En vain. Après l'invasion de la zone libre par les Allemands en novembre 1942, les Juifs français sont à leur tour déportés.

Au total, environ 77 000 Juifs de France périront dans un camp de concentration, dans un centre de mise à mort (l'immense majorité d'entre eux à Auschwitz), ou dans un centre de détention situé sur le territoire français. Un tiers de ces victimes était des citoyens français.

Texte adapté par le Musée de l'Holocauste de Montréal
Source : Paul Webster, "The Vichy Policy on Jewish Deportation" (2011):
http://www.bbc.co.uk/history/worldwars/genocide/jewish_deportation_01.shtml#two;
Article sur la France du USHMM : <https://www.ushmm.org/wlc/fr/article.php?ModuleId=129>